

N° 5620¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

sur la nationalité luxembourgeoise

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(23.9.2008)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 19 septembre 2008 concernant des modifications de texte du projet sous rubrique proposées par la Commission juridique de la Chambre des députés.

Si la plupart de ces modifications constituent en effet des redressements d'erreurs matérielles, il n'en est pas ainsi pour ce qui est de celle opérée à l'endroit de l'alinéa 5 de l'article 7, qui relève du toilettage de texte devant faire l'objet d'un amendement formel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Alain MEYER

